

# 55.5 - CONDUITE PRÉJUDICIABLE

Tout membre qui utilise un langage abusif, crache sur un autre membre, bouscule, tente de blesser intentionnellement ou est impliqué dans une bataille avec un joueur, un entraîneur, un arbitre, un marqueur officiel ou toute personne en autorité est suspendu.

a) 1ère infraction : le membre est suspendu indéfiniment et est transmis à l'instance appropriée. Une suspension minimale de 7 parties est applicable.

b) 2e infraction : pour une seconde infraction au cours de la saison précédente ou de celle en cours, le membre est suspendu indéfiniment et est transmis au comité provincial des règlements.

---

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:48:49 par Baseball Québec

Mis à jour 2 mars 2023 16:48:53 par Baseball Québec